

Mairie de Sierville
Reçu le 10 SEP 2025
Maire : W
Secrétariat :
Diffusion :
Cl :

**Syndicat Mixte d'Alimentation
en Eau Potable et d'Assainissement
de la région de SIERVILLE**

Bn 24 SEP. 2025
Cm - 7 NOV. 2025

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité
du
Service Public d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Exercice 2024

**Présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général
des Collectivités Territoriales**

SOMMAIRE

1) Caractéristiques techniques du service	4
1.1) Organisation administrative du service	4
1.2) Missions assurées dans le cadre du service	4
1.3) Présentation technique du service d'assainissement collectif	5
1.3.1) Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0).....	5
1.3.2) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement.....	5
1.3.3) Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité).....	5
1.3.4) Nombre d'abonnements par système d'assainissement	6
1.4) Présentation des systèmes d'assainissement.....	6
1.4.1) Système d'assainissement d'ANCEAUMEVILLE	6
1.4.2) Système d'assainissement de FRESQUIENNES	7
1.4.3) Système d'assainissement de GOUPILLIERES	9
1.4.4) Système d'assainissement de BOCASSE	11
1.4.5) Système d'assainissement de SIERVILLE	12
1.5) Présentation des bilans d'autosurveillance 2024 pour les 5 stations d'épuration.....	14
2) Eléments financiers du service	14
2.1) Modalités de tarification.....	14
2.2) Accès au service.....	15
2.3) Composantes de la facture d'eau	15
2.3.1) Part revenant au SMAEPA de Sierville	15
2.3.2) Part revenant aux organismes extérieurs	15
2.4) Facture d'eau (part assainie) – Communes d'Anceaumeville, Saint Ouen du Breuil, Sierville, Fresquiennes, Goupillières, Bocasse et Butot.....	15
2.5) Recettes	16
2.6) Investissements	16
2.6.1) Travaux engagés pendant l'exercice 2024	16
2.6.2) Encours de la dette	16
2.6.3) Amortissements.....	16
2.6.4) Projets à l'étude.....	16
2.6.5) Programme pluriannuel de travaux	17
2.7) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	17

Glossaire

Equivalent habitant (EH) : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour
DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours
DCO : Demande biochimique en oxygène
MES : Matières en suspension
NTK : Azote Kjeldhal
NGL : Azote global
Pt : Phosphore total
tMS : tonne de matière sèche
SISPEA : Système d'Information sur les Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

1) Caractéristiques techniques du service

1.1) Organisation administrative du service

Le SIAEPA de Sierville est devenu le SMAEPA au 1^{er} janvier 2014 il est constitué de 8 communes et 2 communauté de communes :

Communes et communauté de communes
Anceaumeville
Butot
Fresquiennes
Le Bocasse
Sierville
<u>Communauté de Commune Caux Austreberthe</u> Dont la commune de GOUPILLIERES, hameau de Catillon (Barentin), la Tuillerie, hameau de Savenelle et de Rougemont (Pavilly), hameau de l'Enfer et de Pivard (Sainte Austreberthe)
Hameau de Grosfys (Hugleville en Caux)
<u>Communauté de Commune Terroir de Caux</u> Avec hameau de Valmartin (Saint Ouen du Breuil)
Hameau des Marettes (Clères)

5 systèmes d'assainissements sont répartis sur le territoire de SMAEPA de Sierville et permettent la collecte et le traitement des effluents des communes de la manière suivante :

Système d'assainissement	Commune
Anceaumeville	Anceaumeville
Fresquiennes	Fresquiennes
Goupillères	Goupillères
	Butot (seulement pour le hameau)
Le Bocasse (hameau de Valmartin)	Le Bocasse (seulement pour le hameau)
	Saint Ouen du Breuil (seulement pour le hameau)
Sierville	Sierville

1.2) Missions assurées dans le cadre du service

Les missions du service d'assainissement collectif sont :

- collecte et transport des effluents,
- traitement des effluents,
- élimination des boues produites,
- contrôle des raccordements.

A ces missions, s'ajoutent à la demande des propriétaires :

- Branchement Assainissement

Le service est exploité en régie.

Les missions en régie sont mises en œuvres par 2 secrétaires, 1 agent de maîtrise et 1 technicien. Il convient de noter que ce personnel est sollicité aussi pour les autres compétences du SMAEPA de Sierville (eau potable et assainissement non collectif).

Ce service correspond à 3 équivalents temps-plein.

Les prestations réalisées dans le cadre de ce service sont :

Prestation	Entité en charge de la prestation
Application du règlement d'assainissement	
Gestion des abonnés (accueil des usagers, facturation, traitement des doléances)	
Surveillance et entretien des installations de collecte	
Contrôle des raccordements	
Surveillance et entretien des installations de traitement	
Renouvellement des équipements électromécaniques des installations de collecte	SMAEPA de Sierville
Renouvellement des équipements électromécaniques des installations de traitement	
Renouvellement du génie civil des installations de collecte	
Renouvellement du génie civil des installations de traitement	

1.3) Présentation technique du service d'assainissement collectif

1.3.1) Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0)

Le service public d'assainissement collectif dessert 1644 habitants.

1.3.2) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement

Aucune autorisation de déversement d'eaux usées non domestiques n'a été accordée par la collectivité. Il n'y a aucun établissement sur le territoire du SMAEPA de Sierville concerné.

1.3.3) Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité)

Une convention de transfert des effluents de la commune de GOUILLIERES a été établie en 2024 avec la com com Caux Austreberthe et Eaux de Normandie pour le rejet des eaux usées vers la station d'épuration de VILLERS ECALLES..

1.3.4) Nombre d'abonnements par système d'assainissement

Système d'assainissement intégralement assumé par le service (collecte + traitement)	Année précédente	2024	Variation
Anceaumeville	212	221	+ 9
Fresquierennes	167	167	0
Goupillères	112	113	+ 1
Le Bocasse (Butot-St Ouen du Breuil-Boc)	71	73	+2
Sierville	207	209	+ 2
TOTAL	769	783	+14

1.4) Présentation des systèmes d'assainissement

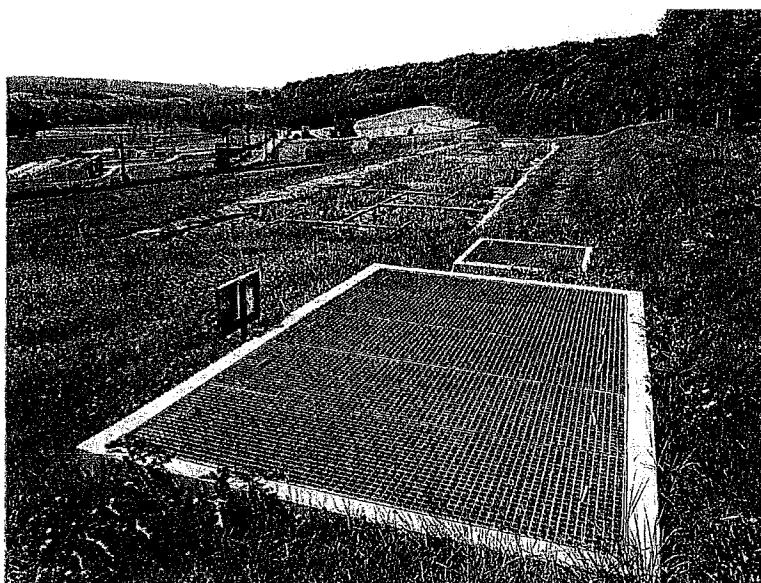
1.4.1) Système d'assainissement d'Anceaumeville

- Le réseau

Réseaux connectés à la station et appartenant à Anceaumeville:

Linéaire réseau eaux usées séparatif	4 250 mètres
Linéaire réseau eaux pluviales	Aucun

- La station d'épuration



Année de construction	Capacité en EH	Capacité nominale organique	Capacité nominale hydraulique	Type de traitement	Exutoire	Type d'exploitation
2007	600 EH	36 kg DBO5/j	90 m ³ /j	Filtre planté de roseaux	Aire d'infiltration	Régie

Estimation du taux de charge organique de la station¹ : > 100 %

- Prescription de rejet

Les prescriptions de rejets ci-après sont issues de la déclaration de rejet du 17 mars 2006 établie sans limitation de durée :

¹ A partir des données d'auto surveillance

	MES	DBO ₅	DCO	NTK	NGL	Pt
Niveau de rejet (mg/L)	20	25	90	15		
Concentration en sortie 09/04/2024 (mg/L)	13	5	67	17	-	-
Rendement %	98,43	99,54	98,72	93,30		

- **Boues**

Pour l'exercice 2024, il n'y a pas eu de curage des filtres plantés de roseaux (pas de boues évacuées).

- **Indicateurs principaux de performance**

Indicateur	Nature	Année précédente	2024
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Non calculable	Non calculable
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (arrêté du 2 décembre 2013)	50	50
P203.3	Conformité de la collecte des effluents	Sans objet	Sans objet
P204.3	Conformité des équipements d'épuration	Sans objet	Sans objet
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Sans objet	Sans objet
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration et évacués selon des filières conformes	Sans objet	Sans objet

L'indicateur P201.1 n'a pas pu être calculé compte tenu de l'absence de zonage d'assainissement pour ce territoire (voir détail de calcul de l'indicateur en annexe).

Le SMAEPA de Sierville dispose des éléments suivants, à partir desquels l'indicateur P202.2 a été calculé :

- plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements,
- plan mis à jour au moins à fréquence annuelle,
- informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre et matériau),
- localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, ...),
- localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement).

Les parties suivantes ne sont pas encore mises en œuvre compte tenu du caractère récent du réseau de collecte des eaux usées :

- existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations
- dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite),
- existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau,
- existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif sur au moins 3 ans),
- mise en œuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement.

Les indicateurs P203.3, P204.3 et P205.3 n'ont pas été renseigné au regard de l'arrêté du 2 mai 2007 mais selon les orientations de calcul de l'observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement.

La station d'épuration n'a fait l'objet d'aucune évacuation de boues que ce soit en 2023 ou en 2024. L'indicateur P206.3 n'a pas pu être renseigné.

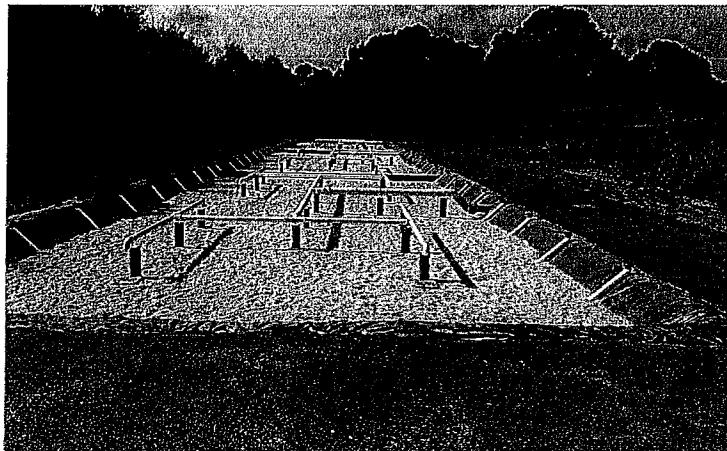
1.4.2) Système d'assainissement de FRESQUIENNES

- **Linéaires de réseaux**

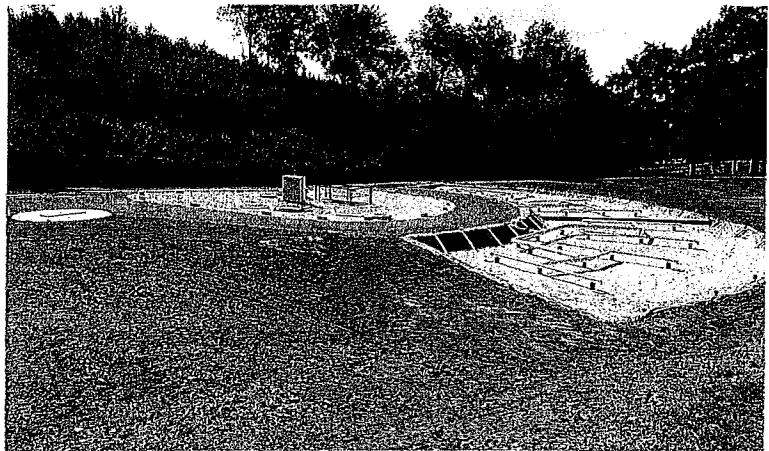
Réseaux connectés à la station de FRESQUIENNES :

Linéaire réseau eaux usées séparatif	2200 mètres
Linéaire réseau eaux pluviales	Aucun

- **Station d'épuration (filtres plantés de roseaux)**



1er étage du filtre planté de roseaux



2ème étage du filtre planté de roseaux

Année de construction	Capacité en EH	Capacité nominale organique	Capacité nominale hydraulique	Type de traitement	Exutoire	Type d'exploitation
2018	600 EH	36 kg DBO ₅ /j	90 m ³ /j	Filtres plantés de roseaux	Aire d'infiltration	Régie

Estimation du taux de charge organique de la station² : 38,05 %.

- **Prescription de rejet**

Les prescriptions de rejets ci-après sont issues de la déclaration de rejet du 6 janvier 2017 établie sans limitation de durée :

	MES	DBO ₅	DCO	NTK	NGL	Pt
Niveau de rejet (mg/L)	30	25	125	-	-	-
Concentration en sortie 16/04/2024 (mg/L)	11	12	77	-	-	
Rendement %	95,21	94,78	89,65			

- **Boues**

Pour l'exercice 2024, il n'y a pas eu de curage des filtres plantés de roseaux (pas de boues évacuées).

- **Indicateurs principaux de performance**

Indicateur	Nature	Année précédente	2024
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Non calculable	Non calculable
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (arrêté du 2	50	50

² A partir des données d'auto surveillance

	décembre 2013)		
P203.3	Conformité de la collecte des effluents	Sans objet	Sans objet
P204.3	Conformité des équipements d'épuration	Sans objet	Sans objet
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Sans objet	Sans objet
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration et évacués selon des filières conformes	Sans objet	Sans objet

L'indicateur P201.1 n'a pas pu être calculé compte tenu de l'absence de zonage d'assainissement pour ce territoire (voir détail de calcul de l'indicateur en annexe).

Le SMAEPA de Sierville dispose des éléments suivants, à partir desquels l'indicateur P202.2 a été calculé :

- plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements,
- plan mis à jour au moins à fréquence annuelle,
- informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre et matériau),
- localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, ...),
- localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement).

Les parties suivantes ne sont pas encore mises en œuvre compte tenu du caractère récent du réseau de collecte des eaux usées :

- existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations
- dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite),
- existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau,
- existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif sur au moins 3 ans),
- mise en œuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement.

Les indicateurs P203.3, P204.3 et P205.3 n'ont pas été renseigné au regard de l'arrêté du 2 mai 2007 mais selon les orientations de calcul de l'observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement.

La station d'épuration n'a fait l'objet d'aucune évacuation de boues que ce soit en 2023 ou en 2024. L'indicateur P206.3 n'a pas pu être renseigné

1.4.3) Système d'assainissement de GOUPILLIERES

- Linéaires de réseaux

Réseaux connectés à la station et appartenant à la commune de GOUPILLIERES :

Linéaire réseau eaux usées séparatif	850 mètres
Linéaire réseau eaux usées unitaire	Aucun
Linéaire réseau eaux pluviales	Aucun

- Station d'épuration



Année de construction	Capacité en EH	Capacité nominale organique	Capacité nominale hydraulique	Type de traitement	Exutoire	Type d'exploitation
1995	300 EH	18 kg DBO5/j	45 m ³ /j	Lagunage naturel	Aire d'infiltration	régie

Estimation du taux de charge organique de la station³ : pas d'analyse effectuée en 2023 (une fois tous les deux ans)

- **Prescription de rejet**

Les prescriptions de rejets ci-après font référence à l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.

	MES	DBO ₅	DCO	NTK	NGL	Pt
Niveau de rejet (mg/L)	120	40	120	-	-	-
Concentration en sortie (mg/L)						

- **Boues**

Pour l'exercice 2024, il n'y a pas eu de curage de la lagune (pas de boues évacuées). Seul l'ouvrage de décantation (prétraitement) a fait l'objet d'évacuation de sous-produits (16 m³).

La station sera abandonnée en 2025. Le curage des bassins sera fait en 2025.

- **Indicateurs principaux de performance**

Indicateur	Nature	Année précédente	2024
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Non calculable	Non calculable
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (arrêté du 2 décembre 2013)	50	50
P203.3	Conformité de la collecte des effluents	Sans objet	Sans objet
P204.3	Conformité des équipements d'épuration	Sans objet	Sans objet
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Sans objet	Sans objet
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration et évacués selon des filières conformes	Sans objet	Sans objet

L'indicateur P201.1 n'a pas pu être calculé compte tenu de l'absence de zonage d'assainissement pour ce territoire (voir détail de calcul de l'indicateur en annexe).

Le SMAEPA de Sierville dispose des éléments suivants, à partir desquels l'indicateur P202.2 a été calculé :

- plan du réseau courrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements,
- plan mis à jour au moins à fréquence annuelle,
- informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre et matériau),
- localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, ...),
- localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement).

Les parties suivantes ne sont pas encore mises en œuvre compte tenu du caractère récent du réseau de collecte des eaux usées :

- existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations
- dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite),
- existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau,

³ A partir des données d'auto surveillance

- existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif sur au moins 3 ans),
- mise en œuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement.

Les indicateurs P203.3, P204.3 et P205.3 n'ont pas été renseigné au regard de l'arrêté du 2 mai 2007 mais selon les orientations de calcul de l'observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement.

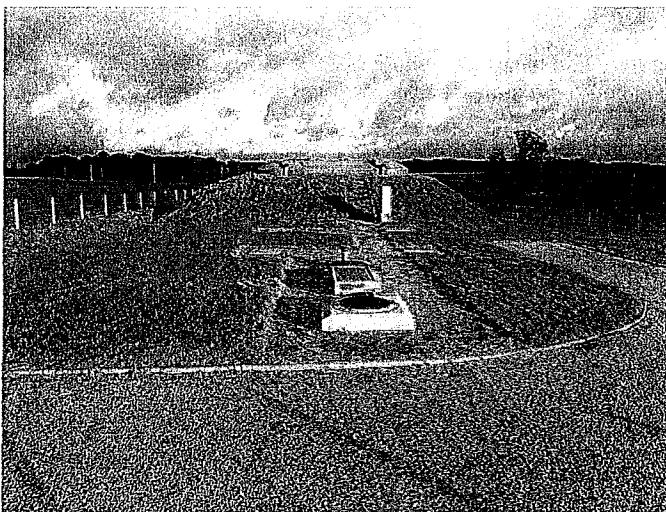
1.4.4) Système d'assainissement de BOCASSE

- **Linéaires de réseaux**

Réseaux connectés à la station et appartenant à la commune du BOCASSE :

Linéaire réseau eaux usées séparatif	2100 mètres
Linéaire réseau eaux usées unitaire	Aucun
Linéaire réseau eaux pluviales	Aucun

- **Station d'épuration**



Année de construction	Capacité en EH	Capacité nominale organique	Capacité nominale hydraulique	Type de traitement	Exutoire	Type d'exploitation
2004	250 EH	15 kg DBO5/j	37.5 m ³ /j	Lit bactérien	Aire d'infiltration	Régie

Estimation du taux de charge organique de la station⁴ : 62,63%

- **Prescription de rejet**

Les prescriptions de rejets ci-après sont issues de la déclaration de rejet du 22 mars 2004 établie sans limitation de durée :

	MES	DBO ₅	DCO	NTK	NGL	Pt
Niveau de rejet (mg/L)	30	25	125	15		
Concentration en sortie 18/04/24 (mg/L)	26	64	303	85,7		
Rendement %	93,60	89,15	91,21	31,43		

- **Boues**

Pour l'exercice 2024, seul l'ouvrage de décantation (prétraitement) a fait l'objet d'évacuation de sous-produits.

⁴ A partir des données d'auto surveillance

- **Indicateurs principaux de performance**

Indicateur	Nature	Année précédente	2024
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Non calculable	Non calculable
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (arrêté du 2 décembre 2013)	50	50
P203.3	Conformité de la collecte des effluents	Sans objet	Sans objet
P204.3	Conformité des équipements d'épuration	Sans objet	Sans objet
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Sans objet	Sans objet
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration et évacués selon des filières conformes	Sans objet	Sans objet

L'indicateur P201.1 n'a pas pu être calculé compte tenu de l'absence de zonage d'assainissement pour ce territoire (voir détail de calcul de l'indicateur en annexe).

Le SMAEPA de Sierville dispose des éléments suivants, à partir desquels l'indicateur P202.2 a été calculé :

- plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements,
- plan mis à jour au moins à fréquence annuelle,
- informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre et matériau),
- localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, ...),
- localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement).

Les parties suivantes ne sont pas encore mises en œuvre compte tenu du caractère récent du réseau de collecte des eaux usées :

- existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations
- dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite),
- existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau,
- existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif sur au moins 3 ans),
- mise en œuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement.

Les indicateurs P203.3, P204.3 et P205.3 n'ont pas été renseigné au regard de l'arrêté du 2 mai 2007 mais selon les orientations de calcul de l'observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement.

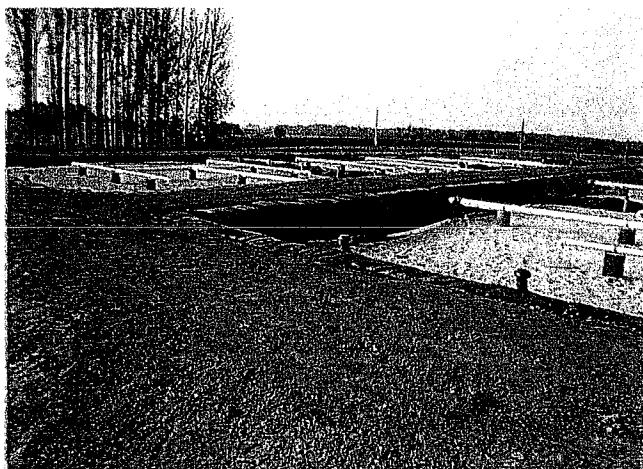
1.4.5) Système d'assainissement de SIERVILLE

- **Linéaires de réseaux**

Réseaux connectés à la station et appartenant à la commune de SIERVILLE :

Linéaire réseau eaux usées séparatif	3500 mètres
Linéaire réseau eaux pluviales	Aucun

- **Station d'épuration**



Année de construction	Capacité en EH	Capacité nominale organique	Capacité nominale hydraulique	Type de traitement	Exutoire	Type d'exploitation
2015	700 EH	42 kg DBO5/j	105 m ³ /j	Filtres plantés de roseaux	Aire d'infiltration	Régie

Estimation du taux de charge organique de la station⁵ : 32,09 %

- **Prescription de rejet**

Les prescriptions de rejets ci-après sont issues de la déclaration de rejet du 11 janvier 2012 établie sans limitation de durée :

	MES	DBO ₅	DCO	NTK	NGL	Pt
Niveau de rejet (mg/L)	35	25	125	15		
Concentration en sortie 03/04/24 (mg/L)	8,2	3	36	1,4		
Rendement %	97,07	98,33	94,39	98,46		

- **Boues**

Pour l'exercice 2024, il n'y a pas eu de curage des filtres plantés de roseaux (pas de boues évacuées). Le curage des filtres plantés de roseaux est préconisé tous les 15 ans.

- **Indicateurs principaux de performance**

Indicateur	Nature	Année précédente	2024
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Non calculable	Non calculable
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (arrêté du 2 décembre 2013)	50	50
P203.3	Conformité de la collecte des effluents	Sans objet	Sans objet
P204.3	Conformité des équipements d'épuration	Sans objet	Sans objet
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Sans objet	Sans objet
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration et évacués selon des filières conformes	Sans objet	Sans objet

L'indicateur P201.1 n'a pas pu être calculé compte tenu de l'absence de zonage d'assainissement pour ce territoire (voir détail de calcul de l'indicateur en annexe).

Le SMAEPA de Sierville dispose des éléments suivants, à partir desquels l'indicateur P202.2 a été calculé :

- plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements,
- plan mis à jour au moins à fréquence annuelle,
- informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre et matériau),
- localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, ...),
- localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement).

Les parties suivantes ne sont pas encore mises en œuvre compte tenu du caractère récent du réseau de collecte des eaux usées :

- existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations
- dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite),

⁵ A partir données d'auto surveillance

- existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau,
- existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif sur au moins 3 ans),
- mise en œuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement.

Les indicateurs P203.3, P204.3 et P205.3 n'ont pas été renseigné au regard de l'arrêté du 2 mai 2007 mais selon les orientations de calcul de l'observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement.

1.5) Présentation des bilans d'auto surveillance 2024 pour les 5 stations d'épuration

TABLEAU DES RESULTATS DES BILANS 24H SUR LES STEU DU SMAEPA DE SIERVILLE EN 2024

Communes	SIERVILLE : 700 EH			ANCEAUMEVILLE : 600 EH			FRESQUIENNES : 600 EH			VALMARTIN : 250 EH			GOUPILLIERES : 300 EH		
	02-03/04/24			08-09/04/24			15-16/04/24			17-18/04/24					
	entrée	sortie	niveaux de rejet	entrée	sortie	niveaux de rejet	entrée	sortie	niveaux de rejet	entrée	sortie	niveau x de rejet	entrée	sortie	niveaux de rejet
PARAMETRES en mg/l															
DBO5	180	3	25	1100	5	25	230	12	25	590	64	25			40
DCO	642	36	125	5255	67	90	744	77	125	1423	303	125			120
MES	280	8,2	35	830	13	20	230	11	30	470	26	30			120
NTK	91,3	1,4	15	254	17	15	92,8	37		125	85,7	15			
Nitrate	0,25	0,25		0,25	30		0,25	32		0,25	1,9				
Nitrite	0,12	0,02		0,04	0,17		0,19	0,6		0,02	1,6				
P total	10,8	10,9		58	11,2		11,2	10,3		18,6	13,3				
Amonium	68	0,4		92	16		70	34		91	71				
Ph	8,4	6,5		7,4	7,2		8,4	7,1		7,4	8,1				
	volume en 24h : 74,90 m3			volume en 24h : 54,5 m3			volume en 24h : 59,53 m3			volume en 24h : 15,90 m3			volume en 24h :		

2) Eléments financiers du service

2.1) Modalités de tarification

Les modalités et les tarifs de l'assainissement et des autres prestations facturées aux abonnés ont été fixés selon les délibérations suivantes :

Date de la délibération	Date de la délibération	Prix en € HT
29/06/2015	Instauration d'une prime fixe en assainissement collectif	16 €
02/11/2015	Redevance pour le contrôle de l'assainissement collectif des constructions existantes	60 €
02/11/2015	Redevance pour le contrôle de l'assainissement collectif des constructions neuves	60 €
02/11/2015	PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif)	2 000 €

Revalorisation des tarifs par délibérations :

Date de la délibération	Date de la délibération	Prix en € HT
04/04/2016	Revalorisation redevance assainissement	2,01 €

2.2) Accès au service

Les frais d'accès au service pour les nouvelles habitations ont été fixés à 2 000 € (selon la délibération du 02/11/2015).

2.3) Composantes de la facture d'eau

Seule la partie assainissement est traitée dans cette section.

2.3.1) Part revenant au SMAEPA de Sierville

- Une part variable en fonction des volumes consommés

Celle-ci correspond au coût d'exploitation du service (coût de l'électricité, du traitement de l'eau, des analyses, du service commercial...). Elle est fixée par délibération.

2.3.2) Part revenant aux organismes extérieurs

- Les redevances de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Les agences de l'eau correspondant aux 6 bassins hydrographiques français ont été créées par la loi du 16 décembre 1964. Le SMAEPA de Sierville est intégrée dans le bassin « Seine-Normandie ».

L'Agence de l'Eau a pour objectifs de concilier les activités économiques et la protection de l'environnement, de préserver le patrimoine naturel et de rationaliser la gestion de l'eau tant en quantité qu'en qualité au niveau du bassin.

Les redevances basées sur les quantités d'eau prélevées dans le milieu naturel et sur les pollutions produites par les usagers de l'eau, permettent à l'Agence de disposer des moyens financiers pour atteindre ses objectifs.

- La TVA pour l'Etat

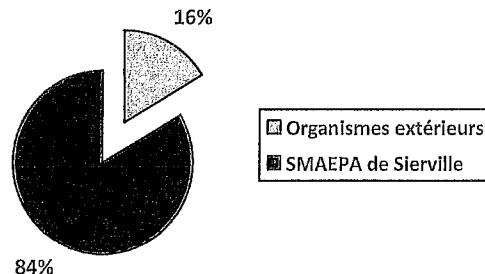
Le taux de la taxe sur la valeur ajoutée de 10% s'applique à tous les éléments de la facture d'eau pour la partie assainissement

2.4) Facture d'eau (part assainie) – Communes d'Anceaumeville, Saint Ouen du Breuil, Sierville, Fresquielles, Goupillières, Bocasse et Butot

Le tableau ci-après présente une facture d'assainissement calculée au 1^{er} janvier 2024 (consommation de l'année 2024) comparée à l'année précédente (consommation de l'année 2023). Cette facture a pour objet de détailler la part reçue par chaque organisme. Elle est calculée pour une consommation d'eau de référence d'un ménage définie par l'INSEE soit 120 m³ pour une année.

Détail	Base de calcul	Tarif			Montant		
		2024	2023	2024	2024	2024	2024
Prime Fixe		16.00 €	16.00 €	16.00 €			
Consommation	120 m ³	2.01 € par m ³		241.20 €		241.20 €	
			TOTAL SMAEPA de Sierville			257.20 €	257.20 €
Redevance Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	120 m ³	0.185 € par m ³		22.20 €		22.20 €	
			TOTAL organismes extérieurs			50.14 €	50.14 €
			TOTAL TTC			307.34 €	307.34 €

Indicateur	Donnée	Complément
D204.0	307.20 €	2.56 € par m ³ pour une facture de 120 m ³



Répartition des recettes de la facture d'eau (part assainie) pour l'exercice 2024

2.5) Recettes

Les recettes du SMAEPA de Sierville pour l'exercice 2024 sont de 119 505,01 € HT, réparties de la façon suivante :

- Liées à la facturation du service assainissement aux abonnés 107 124,96 €
- Primes fixes 12 380,05 €

2.6) Investissements

2.6.1) Travaux engagés pendant l'exercice 2024

Aucun

2.6.2) Encours de la dette

L'encours représente l'ensemble des dettes que le SMAEPA de Sierville doit à ses créanciers, soit : 135 535,50 € au 31 décembre 2024.

L'annuité de remboursement dévolue à l'exercice 2024 était de 13 407,77 € dont :

- 13 407,77 € de remboursement du capital.

2.6.3) Amortissements

L'amortissement comptable d'un investissement est l'étalement de son coût sur sa durée d'investissement.

Le montant des amortissements lors de l'exercice 2024 était de 82 710,91 €.

2.6.4) Projets à l'étude

Afin d'améliorer la qualité du service d'assainissement collectif à l'usager et les performances environnementales de celui-ci, le SMAEPA de Sierville à réaliser en 2024 les travaux suivants:

Libellé du projet	Objet	Montant
30 ème tranche	Travaux de canalisation sur la commune de FRESQUIENNES	558 000,00 € HT
31 ème tranche	Transfert des eaux usées de GOUPILLIERES vers VILLERS ECALLES	217 000,00 € HT

2.6.5) Programme pluriannuel de travaux

Ci-après est décliné le programme pluriannuel de travaux, adopté par l'assemblée délibérante lors de l'exercice 2020.

Libellé des travaux	Objet	Montant prévisionnel
32ème tranche	Réhabilitation de la station d'épuration de BOCASSE	Non défini

2.7) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Indicateur	Donnée	Complément
P207.0	0	€ / m ³

INDICATEURS

Récapitulatif des indicateurs applicables en assainissement collectif à fournir dans le cadre de l'observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement. Cette liste ainsi que les précisions s'y rapportant sont issues du site de l'observatoire :

<http://www.services.eaufrance.fr/>

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES

Référence	Nature
D201.0	<p>Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif</p> <p>Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.</p>
D202.0	<p>Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées</p> <p>Cet indicateur recense le nombre d'autorisations de rejets d'effluents non domestiques dans le réseau délivrées par la collectivité qui gère le service d'assainissement.</p>
D203.0	<p>Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration</p> <p>Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par la ou les stations d'épuration</p>
D204.0	<p>Prix TTC du service au m³ pour 120 m³</p> <p>Le prix au m³ est calculé pour une consommation annuelle de 120 m³ (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de la nature et de la sensibilité du milieu récepteur, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement.</p> <p>Bon à savoir : ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (collecte, transport, dépollution) ainsi que la redevance modernisation des réseaux de collecte de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (rejet en rivière), ainsi que la TVA.</p>

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Référence	Nature
P201.1	<p>Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif. Bon à savoir : si le zonage d'assainissement collectif n'a pas été établi par la collectivité cet indicateur n'est pas calculable. Un indicateur inférieur à 100% indique que le service d'assainissement n'a pas achevé la desserte par réseau de toute sa zone d'assainissement collectif.</p>
P202.2	<p>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 100, à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement. Bon à savoir : la mise à jour annuelle du plan des réseaux est une condition nécessaire à l'obtention d'un total de point supérieur ou égal à 20.</p>
P203.3	<p>Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU. Bon à savoir : cet indicateur résulte des conformités des seuls réseaux de collecte du service (y compris ceux se déversant dans une station d'épuration non gérée par le service de l'assainissement) générant plus de 2 000 équivalents-habitants de Charge Brute de Pollution Organique charge (CBPO), pondérés avec cette même CBPO.</p>
P204.3	<p>Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU. Bon à savoir : cet indicateur résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2 000 équivalents-habitants de capacité de traitement, pondérées avec la Charge Brute de Pollution Organique (CBPO).</p>
P205.3	<p>Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU. Bon à savoir : cet indicateur résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2 000 équivalents-habitants de capacité de traitement, pondérées avec la Charge Brute de Pollution Organique (CBPO).</p>
P206.3	<p>Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation Cet indicateur mesure le pourcentage la part des boues de boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation. Bon à savoir : les filières de traitement et/ou de valorisation ces boues peuvent être la valorisation agricole, le compostage, l'incinération, la gazéification et la décharge agréée.</p>
P207.0	<p>Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées. Bon à savoir : exprimé en €/m³, il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis, dans le prix de l'assainissement.</p>

Pour les collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), les indicateurs supplémentaires suivants sont requis (Décret n°2005-675 du 2 mai 2008). Les collectivités concernées sont :

- les communes de plus de 10 000 habitants,
- les EPCI de plus de 50 000 habitants,
- les syndicats mixtes comprenant une commune de 10 000 habitants.

Les EPCI comprenant 20 000 à 50 000 habitants ont la possibilité d'instituer cette commission s'ils le souhaitent.

Référence	Nature
P251.1	<p>Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers</p> <p>Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.</p>
P252.2	<p>Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau</p> <p>L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).</p> <p>Bon à savoir : en cas de réseau séparatif, le réseau d'eaux usées est pris en compte mais pas le réseau d'eaux pluviales.</p>
P253.2	<p>Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées</p> <p>Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.</p>
P254.3	<p>Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau</p> <p>Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.</p> <p>Bon à savoir : cet indicateur résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2 000 équivalents-habitants de capacité de traitement, pondérées avec la Charge Brute de Pollution Organique (CBPO).</p>
P255.3	<p>Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées</p> <p>Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)).</p>
P256.2	<p>Durée d'extinction de la dette de la collectivité</p> <p>Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement.</p> <p>Bon à savoir : le nombre d'années calculé constitue une durée minimum de remboursement : il est calculé en supposant que la collectivité consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de cette dette, ce qui est rarement le cas (une partie des bénéfices est notamment affectée aux nouveaux investissements).</p>
P257.0	<p>Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente</p> <p>Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.</p> <p>Bon à savoir : toute facture d'assainissement non payée, même partiellement, est comptabilisée dans cet indicateur, quel que soit le motif du non-paiement. Ne sont concernées que les factures d'eau consommée.</p>
P258.1	<p>Taux de réclamations</p> <p>Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'assainissement collectif, rapporté à 1000 abonnés.</p> <p>Bon à savoir : sont prises en compte les réclamations sur l'odeur, les débordements, les infiltrations, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés à la condition que toutes les réclamations soient correctement comptabilisées.</p>

Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de SIERVILLE

Mairie de Sierville

Reçu le 18 SEP 2025

Maire : u

Secrétariat :

Diffusion :

CI :

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité du
Service Public d'assainissement
non collectif**

Bt 24 SEP. 2025

CM - 7 NOV. 2025

Exercice 2024

Présenté conformément à l'article L.2224-5 du
Code Général des Collectivités Territoriales

SOMMAIRE

1) Caractérisation technique du service.....	3
1.1) Organisation administrative du service.....	3
1.2) Estimation de la Population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0)	4
1.3) Mode de gestion du service	4
1.4) Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT).....	4
1.5) Activité du service.....	4
1.6) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur descriptif D302.0).....	5
2) Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service.....	5
2.1) Fixation des tarifs en vigueur	5
2.2) Recettes d'exploitation.....	6
3) Indicateurs de performance.....	6
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3).....	6
4) Financement des investissements	6
Sans objet.....	6

**Indicateurs applicables en assainissement non collectif
à fournir dans le cadre de l'observatoire sur les services publics de
l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)**

Indicateurs descriptifs :

D301.0 : évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif

D302.0 : indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Indicateurs de performance :

P301.3 : taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

1) Caractérisation technique du service

1.1) Organisation administrative du service

Le SIAEPA de Sierville est devenu le SMAEPA au 1^{er} janvier 2014 il est constitué de 8 communes et une communauté de commune :

Communes et communauté de communes
Anceaumeville
Butot
Fresquiennes
Le Bocasse
Sierville
Communauté de Commune Caux Austreberthe dont la commune de GOUPILLIERES, hameau de Catillon (Barentin), hameau de Savenelle, la Tuillerie et de Rougemont (Pavilly), hameau de l'Enfer et de Pivard (Sainte Austreberthe)
Hameau de Grosfys (Hugleville en Caux)
Communauté de Commune Terroir de Caux : Hameau de Valmartin (Saint Ouen du Breuil)
Hameau des Marettes (Clères)

Seules 8 communes ont transférées leur compétence en assainissement non collectif au service public d'assainissement non collectif (SPANC) :

Communes faisant partie du SPANC
Anceaumeville
Fresquiennes
Le Bocasse
Sierville
Goupillières
Butot
Hugleville en caux (hameau de Grosfys)
Saint Ouen du Breuil (hameau de Valmartin)

1.2) Estimation de la Population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0)

Nombre d'habitants desservis : environ 2671 habitants.

Nombre d'installations d'assainissement non collectif : 1272 installations.

1.3) Mode de gestion du service

Les missions en régie sont mises en œuvres par 2 secrétaires, 1 agent de maîtrise et 1 technicien. Il convient de noter que ce personnel est sollicité aussi pour les autres compétences du SMAEPA de Sierville (assainissement collectif et eau potable).

Ce service correspond à 3 équivalents temps-plein.

1.4) Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT)

Le service assure uniquement :

- Le contrôle des installations d'assainissement non collectif, c'est à dire le contrôle des installations neuves ou réhabilitées et le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes.

Ce contrôle est envisagé avec une périodicité de 8 ans maximum.

1.5) Activité du service

Nombre d'opérations effectuées dans le cadre du service :

Prestation	2023	2024	Variation
Contrôle des installations	Contrôle de conception d'installation nouvelle	7	-1
	Contrôle de conception d'installation réhabilitée	4	+3
	Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle	7	-1
	Contrôle de bonne exécution d'installation réhabilitée	10	-6
	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes (1 ^{er} diagnostic, contrôle périodique, dans le cadre d'une vente ou suite à une vente)	86	-23

1.6) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur descriptif D302.0)

		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A. – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	oui	20	20
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	oui	20	20
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	oui	30	30
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	oui	30	30
B. – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	non	10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	non	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	non	10	0
TOTAL			140	100

Aucun zonage n'a été approuvé par délibération sur les communes.

2) Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service

2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes : Revalorisation le 06 juillet 2015

Date de la délibération	Objet	Coût
06 juillet 2015	Première vérification de l'installation existante	60.00 € HT le contrôle
06 juillet 2015	Vérification du bon fonctionnement et de l'entretien de l'installation	60.00 € HT le contrôle
06 juillet 2015	Vérification de conception et d'implantation d'une installation et de la bonne exécution des travaux.	100.00 € HT le contrôle
30 octobre 2017	Sanction financière pour les usagers refusant le contrôle de leur installation non collective	120 €

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA (application du taux de TVA en vigueur).

2.2) Recettes d'exploitation

Montant des recettes :

	2023	2024	Variation
Vérification du bon fonctionnement et de l'entretien de l'installation	6460 €	3960 €	- 2500 €
Vérification de conception et d'implantation d'une installation et de la bonne exécution des travaux	0 €	600 €	+ 600 €
TOTAL des recettes liées à la facturation des abonnés	6 460 €	4 560 €	- 1 900 €

3) Indicateurs de performance

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3)

	2023	2024	Variation
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	545	555	+10
Nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service	855	861	+6
Taux de conformité [%]	63,74%	64,46 %	+ 0,72 %

4) Financement des investissements

Sans objet

Le service assure uniquement :

- Le contrôle des installations d'assainissement non collectif, c'est à dire le contrôle des installations neuves ou réhabilitées et le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes.